

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

**Présents** : M Dumoulin Christian 1er adjoint, M Guerin Patrick 2ème adjoint, Mme Fernandez Julienne, M Fernandez Vincent, Mme Malherbe Françoise

**Excusée** : Mme McLellan Katharina

### **Ordre du jour:**

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 14 octobre 2024.
- Création emploi agent recenseur.
- Création emploi rédacteur territorial à temps non complet (promotion interne).
- Questions diverses.

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

#### **1) Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Décision modificative du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

#### **2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2024**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2024 n'appelant aucun commentaire de la part des membres présents a donc été adopté à l'unanimité des présents.

#### **3) Décision modificative du budget**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-260.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	260.00	
TOTAL :		0.00	0.00
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Il s'agit d'anciennes créances impayées concernant la cantine . Pour couvrir le risque de recouvrement, nous devons faire une provision de 15 % des créances douteuses de plus de 2 ans.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### **4) Création emploi agent recenseur**

Réalisé une fois tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants, le prochain recensement de la population aura lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2025.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2025.

Monsieur Patrick GUERIN-VILLEAUBREIL a quitté la séance pendant cette délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents

- La création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.
- L'agent recenseur recevra une rémunération forfaitaire de 580 € Brut, 60 % sont subventionné par l'état
- Mme Suzanne GUERIN sera recrutée en tant qu'agent recruteur afin d'assurer ce recensement.

**5) Création emploi rédacteur territorial à temps non complet (promotion interne)**

En raison de la promotion interne de Mme Anne TEPHANY, nous avons la nécessité de créer un emploi de rédacteur,

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- -création d'un emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 2 heures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** : de créer le poste qui prendra effet à compter du 01/02/2025,

**ADOpte** : le tableau des emplois ainsi modifié

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de 2025,

**QUESTIONS DIVERSES****Remplacement conteneurs pour tri sélectif**

Thierry relance pour obtenir le remplacement

**Poubelle du cimetière**

Thierry est obligé de faire le tri avant d'évacuer cette poubelle. Il propose de mettre une 2ème poubelle afin de séparer les végétaux du reste.

**Travaux**

- Le mur devant chez Aline s'étant écroulé, nous avons fait appel en urgence à l'entreprise Mirland pour remonter ce mur. Nous en avons profiter pour lui demander de refixer le vitrail de l'église et de colmater la fente. Ce colmatage nous permettra de surveiller si le mur continue de bouger.  
Montant de la facture de ces travaux : 2 700 €
- Eclairage public  
Nous avons revu l'entreprise Robert la semaine dernière et réexaminé le devis. Nous allons déposer le devis au Syaden. Nous aurons la réponse à la demande de subvention début Juillet 2026. L'entreprise ROBERT pourra commander le matériel au 3ème trimestre 2026 et les travaux seront réalisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

**Fibre :**

les travaux sont terminés pour la partie SYADEN. La fibre sera disponible dans notre commune à partir du 26/02/2025. Voir plus d'information sur le site web de la commune et sur <https://www.emeraudethd.fr/>

**Dégâts Sangliers**

Suite à une sollicitation du Préfet, Thierry a demandé le classement de la commune en « effort de chasse ». La consultation a lieu jusqu'au 31/12/2024.

Le classement entraîne l'obligation de la réalisation d'au moins 5 battues entre le 1/6 et le 14/8, une battue par semaine entre le 15/8 et la date clôture de la chasse des sangliers.

**Stérilisation des chats errants**

Julienne s'est renseigné pour réguler le nombre chat au Cammas. La fondation Brigitte Bardot peut prendre en charge une partie des frais de stérilisation. Julienne regarde pour remplir le formulaire.

\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h**